

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 à 20 h 30

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 12 novembre 2020
Date d'affichage : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le JEUDI 19 NOVEMBRE, à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, dans la salle communale « Maison du Temps Libre » de Thaon, conformément à la Loi 2020 du 14/11/2020, I - article 6, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Etaient présents : M. Richard MAURY, Mme Annie MICHEL, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Isabelle BONAMY, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Patricia LEPLAY, M. Gwénolé BOURLES, Mme Lydia MARCHAT, M. Guillaume DAUMER, Mme Catherine RIVIERE, M. Xavier DUHAMEL, M. Arnaud de RUDDER, Mme Anne-Marie BELIARDE, Mme Ségolène LETELLIER, Mme Kris MARGUERITE, M. Ludovic AVENEL-VOISIN, M. Mathieu BAUDRY, Mme Céline LETONDEUR, M. Erwan MENESES.

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BONAMY

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Maury demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- vote sur une demande d'exonération de loyer du salon de coiffure « Jenny coiff »

Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

Approbation du compte-rendu du 8 octobre 2020

Le compte rendu de la réunion du 8 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

Vote sur les modalités de gestion et de location de la micro-crèche

Avenant n°2 à la concession de gestion et d'exploitation de la micro-crèche de Thaon

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche a été conclu, avec le Groupe Léa & Léo, 7 place de l'Europe à Hérouville-Saint-Clair.

Ce contrat a été transféré par un avenant signé le 21/01/2019, à la société HAPILI, 7 place de l'Europe à Hérouville-Saint-Clair.

L'exécution de la concession aurait dû débuter au 1^{er} septembre 2019. Or, la construction du bâtiment a été retardée et les travaux ne seront achevés que fin novembre 2020.

Il convient d'établir un avenant n°2 au contrat, afin d'ajuster la période d'exécution de la concession de 60 mois, à compter du 1^{er} décembre 2020, soit jusqu'au 30 novembre 2025.

Un état des lieux des locaux et un inventaire des fournitures seront établis au moment de leur mise à disposition et annexés au contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les modifications à apporter au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche,
- décide que la période d'exécution de la concession de 60 mois, débutera le 1^{er} décembre 2020, jusqu'au 30 novembre 2025.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat avec la société HAPILI.

Léa Léo aménagera les locaux à partir du 1^{er} décembre pour une ouverture de la micro-crèche le 14 décembre 2020. La visite des lieux et la rencontre avec le personnel sont possibles pour les parents et enfants en décembre.

Vote d'une demande de subvention de la DRAC pour l'abattage et la taille d'arbres sur le site de la Vieille Eglise

Demande de subvention auprès de la DRAC, pour l'entretien et la réparation d'un édifice protégé au titre des monuments historiques ou d'un objet classé :

Monsieur le Maire expose que suite à une réunion sur le site de la Vieille Eglise, entre un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, Messieurs Paunet et Bouet de l'association des Amis de la Vieille Eglise de Thaon, et les représentants de la commune, il s'avère indispensable de procéder à un élagage et à une coupe sanitaire des arbres de la façade Nord et à l'entretien de cinq arbres qui risquent d'endommager l'édifice classé Monument Historique.

Madame Patricia LEPLAY présente un devis établi par l'entreprise ARBOCEDRE, de Tournay sur Odon, s'élevant à 3 230 € HT, soit 3 876 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet présenté et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise ARBOCEDRE, s'élevant à 3 230 € HT, soit 3 876 € TTC,
- sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, une aide financière pour financer ces travaux, au titre « de l'entretien et de la réparation d'un édifice protégé au titre des monuments historiques ou d'un objet classé »
- s'engage à financer, sur le budget de la commune, le reste de la dépense.
- décide des modalités suivantes pour le financement de cette opération :

PROJETS	DEPENSES HT	RECETTES	
Elagage et coupe sanitaire des arbres façade Nord Entretien de 5 arbres dangereux pour l'édifice	3 230.00 €	Subvention de la DRAC 40 %	1 292.00 €
		Autofinancement 60 %	1 938.00 €
Total HT	3 230.00 €		3 230.00 €

Vote pour la désignation et le montant de l'indemnité d'un 6^{ème} Conseiller Municipal Délégué

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2 juin 2020 définissant le régime indemnitaire du Maire, de ses cinq Adjoints et de cinq Conseillers Municipaux avec délégation :

- indemnité du Maire : 30 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- indemnité des Adjoints : 15.8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- indemnité des Conseillers Municipaux avec délégation : 6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, Monsieur le Maire informe qu'il donne délégation à :

- Madame Céline LETONDEUR, Conseillère Municipale pour gérer, auprès du Maire, la « Communication ».

A ce titre, Monsieur le Maire demande qu'une indemnité soit attribuée à Madame Céline LETONDEUR, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice.

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux;

Considérant que la commune compte 1 602 habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, qu'à compter du 1^{er} décembre 2020, date d'effet de sa délégation à la Communication, Madame Céline LETONDEUR, Conseillère Municipale avec délégation percevra l'indemnité suivante :

- indemnité de Conseiller Municipal avec délégation : 6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Le montant variera de la même façon que les revalorisations de l'indice de la Fonction Publique.

Madame Céline LETONDEUR sera affiliée à l'IRCANTEC. Cette indemnité de fonction est soumise à la retenue à la source libératoire de l'impôt sur le revenu.

Les dépenses correspondantes seront prévues au budget de l'exercice en cours.

Exonération de loyer d'un commerçant en raison de la crise sanitaire de la Covid-19

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Jennifer Bayeux, coiffeuse, sollicitant une dispense de paiement d'un mois de loyer du local communal qu'elle loue à la commune pour exercer son activité, 6 rue de Barbières à Thaon.

Madame Bayeux subit depuis le 29 octobre 2020, une fermeture administrative de son salon de coiffure, en application du Décret N°2020-1310 du 29/10/ 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer Madame Jennifer Bayeux, coiffeuse, 6 rue de Barbières à Thaon, du paiement de son loyer du mois de novembre 2020.

SMART : rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

Monsieur le Maire expose le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2019.

Le contrat de délégation de service sous forme d'affermage a été attribué à Eaux de Normandie en janvier 2011 pour 12 années (jusqu'en décembre 2022).

Le service dessert 3 649 habitants, soit 1 462 foyers abonnés, on note une augmentation de +3,2 % par rapport à 2018.

Le coût actuel du service reste très maîtrisé pour l'usager du service.

Il est noté une augmentation total des volumes facturés (135 066 m³ en 2019, soit +3,2 % par rapport à 2018) en corrélation avec l'augmentation du nombre d'abonnés, mais l'écart entre le total des volumes traités à la station (183 288 m³ en 2019) et le volume total facturé est toujours important : 48 222 m³ pour 2019 contre 55 753 m³ en 2018.

Il est noté une forte variation à la hausse des quantités de boues produites (+ 27,2 %), ainsi que des boues évacuées après traitement (+ 17 %).

L'exploitation de la station et son rendement d'épuration restent excellents.

Le prix du m³ pour un usager est inchangé (2,06 € TTC en 2019 et 2020)

Les recettes de la collectivité liées à la facturation de la redevance eaux usées domestiques est en forte baisse (-14 267 €) compensées en parties par une augmentation des recettes de raccordement (PFAC) (+ 6 585 €)

Le montant des abandons de créances est en forte hausse (177,56 en 2017, 1537,45 en 2018 et 5420,21 en 2019) en partie expliquée par des impayés de 2016 à 2019 mis en abandon de créance sur l'exercice 2019.

Préfecture du Calvados : Informations diverses crise sanitaire Covid-19 et plan Vigipirate

A la suite de la publication de la Loi n°2020-1379 du 14/11/2020 et de la circulaire explicative du 17/11/2020 adressée aux Maires, la foire aux questions relative à la continuité institutionnelle et aux dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales pendant l'état d'urgence sanitaire a également été mise à jour. Les sujets abordés sont : textes et informations générales ; institutions et compétences ; funéraire ; finance locales et actions économiques ; fonction publique territoriale ; impacts du Covid -19 pour les employeurs et agents publics ; commande publique.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/covid19>.

La posture VIGIPIRATE « automne hiver 2020 – printemps 2021 » est activée depuis le 26 octobre 2020. A la suite de l'attentat survenu à Nice, Monsieur le Premier Ministre a décidé d'élever le 30 octobre dernier, le niveau VIGIPIRATE à « Urgence Attentat » sur l'ensemble du territoire national, au regard de l'état de la menace terroriste qui demeure élevée. Une attention particulière est portée sur la sécurisation des bâtiments dans lesquels se déroulent les accueils collectifs de mineurs et de leurs points d'accès. La mise en place de ces mesures de sécurité nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative, périscolaire et extrascolaire. Un guide des bonnes pratiques a été communiqué aux Maires. Pour plus d'informations consulter le site www.vigipirate.gouv.fr

Ministère de l'Education Nationale : protocole sanitaire dans les écoles (novembre 2020)

Un nouveau protocole sanitaire a été mis en place dans les écoles : port du masque obligatoire pour les enfants dès le CP, pas de mélange des groupes ni à l'école, ni pendant les temps périscolaires, davantage de nettoyage des points contacts (poignées, toilettes ...).

Communauté Urbaine Caen la Mer : informations diverses

- Les permis de construire et déclarations préalables sont instruits par le service Autorisation du Droit des Sols de la Communauté Urbaine Caen la mer. Contribution de la commune de Thaon en 2021 : 2 897,22 €.
- Notre commune adhère aux Services études juridiques et contentieux de la CU : cotisation 2020 : 2 042,92 €
- Service Transports : le prolongement de la ligne 23 est à l'étude pour septembre 2021.
- Commission Intercommunale des Impôts Directs : Madame Ségolène Letellier a été désignée membre titulaire et Monsieur Arnauld de Rudder, membre suppléant, par le Conseil Communautaire.

CCAS : Banque alimentaire et de produits d'hygiène 2020

La collecte pour la Banque Alimentaire du Calvados aura lieu le 28 novembre 2020. Les membres du CCAS de Thaon tiendront une permanence à la Mairie de 10 h 00 à 12 h 30 pour recueillir les dons.

En raison de la crise sanitaire, afin de respecter les gestes barrières, une table sera installée en extérieur, sur l'esplanade de la Mairie pour le dépôt des denrées alimentaires et des produits d'hygiène.

SDEC Energie

Le SDEC Energie procède à une campagne visant à tester la stabilité et la solidité des candélabres, destinée à prévenir toutes défaillances de ces structures et garantir ainsi la sécurité des personnes et des installations.

En effet, avec l'âge des lampadaires, mais aussi d'autres facteurs tels que les vibrations dues à la circulation automobile, l'action du vent, les pollutions atmosphériques ou canines, l'acidité des sols et les surcharges temporaires ou fixes (guirlandes, motifs festifs, jardinières, panneaux de circulation) peuvent avoir une incidence sur la structure des ouvrages.

Sur Thaon, 11 lampadaires seront soumis à ce type de test au cours du dernier trimestre 2020. Ces tests sont financés par le syndicat. Un bilan sera adressé à la Mairie. Le renouvellement des lampadaires suite aux tests de stabilité bénéficie d'une participation financière du SDEC Energie de 50 %.

ARS : résultats du dernier contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Affaires diverses

- Courrier de M. Bouyx : soutien aux associations. Les informations seront transmises aux associations du village par Madame Lydia Marchat.
- La Région Normandie a chargé l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie (URCOFOR Normandie) de constituer un réseau d'élus référents forêts-bois dans chaque collectivité. Destinataire d'informations régulières tout au long du mandat et bénéficiant de conseils avisés grâce à l'accompagnement de l'IRCOFOR Normandie, l' élu désigné, deviendra l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt. Il sera notamment convié à différentes manifestations et formations. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Arnauld de Rudder, référent « forêt-bois » de Thaon.
- Courrier des familles Grenot et Deloye-Besnard, rue de l'Ormelet, signalant un problème de ruissellement des eaux de pluies dans le chemin longeant leurs propriétés, vers les façades de leurs maisons, les rendant humides et dégradant les enduits intérieurs. Ils attirent également l'attention du Conseil Municipal sur le fait que les racines des arbres situés au fond de cette impasse provoquent l'effritement du chemin et des éboulements dans le jardin en contrebas. Ils alertent sur le risque d'un éventuel accident et demandent une réhabilitation de ce chemin, tout en s'engageant à réaliser à leurs frais des travaux de drainage le long de leurs façades, lorsque que les travaux relevant de la charge de la commune seront entrepris. Cette demande sera étudiée au moment de l'aménagement de la rue de l'Ormelet avec le service de la CU Caen la Mer.
- FC Thaon-Bretteville-Le Fresne : le comité directeur s'est réuni le 5 octobre 2020, afin d'élire le bureau directeur de la saison 2020-2021 : Monsieur Arnaud Nobilet a été élu Président du club.
- L'association « Le Thaon du théâtre » remercie le Conseil Municipal pour la subvention qui lui a été versée en 2020.

- ARS : campagne de prévention 2020-2021 sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone : message à insérer dans le prochain bulletin municipal.
- Campagne de dépistage Covid-19 sur la commune : la Mairie s'associe au projet engagé par la pharmacie, l'équipe paramédicale et le médecin de Thaon, d'organiser une journée de dépistage par test PCR et test antigénique : le 11 décembre (8h – 20h) sur le parking de la MTL. Le FC Thaon-Bretteville-Le Fresne a accepté de prêter une tente de 15 mètres pour cette journée.
- Site internet de la Mairie : 3 agences digitales ont fait des offres. Il sera nécessaire de revoir le contenu du site. Pour cela, une réunion de travail sera organisée pour réaliser un cahier des charges.
- Monsieur Duhamel a assisté aux réunions de deux commissions de la CU Caen la Mer :
 - Commission Développement Économique, Emploi, Économie Sociale Et Solidaire, Tourisme, Numérique et Enseignement Supérieur et Recherche : présentation des comptes rendus annuels à la collectivité (CRAC) des zones d'activités concédées au 31/12/2019
 - Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole : SCOT, LEADER.
 - Projet MOHO : lieu de 7 500 m² sur Caen dédié aux étudiants, chercheurs, start-up pour permettre le coworking.
- Monsieur de Rudder demande si la réunion avec Enedis a été reprogrammée car une nouvelle coupure d'électricité a eu lieu. Monsieur le Maire répond qu'une date sera fixée dès que les mesures sanitaires le permettront.
- Monsieur Baudry informe qu'un riverain lui a signalé un nid-de-poule rue du Château d'Eau.
- Monsieur Meneses informe que les allées piétonnes du lotissement les Jardins d'Eléazar ne sont pas en bon état. Il demande à Monsieur le Maire de provoquer une réunion avec Nexcity avant rétrocession.
- Madame Letellier fait part d'une demande d'aménagement d'une aire de jeux dans le lotissement « Les jardins d'Eléazar ». Le lotissement n'est pas communal.
- Madame Béliarde demande ce qu'il en est du nettoyage du bief de la Mue à Bombanville. Monsieur le Maire répond qu'un devis de 7 000 € a été établi par l'association Bessin Insertion. Considérant ce prix élevé, la commune réalisera le curage du bief et une participation financière sera demandée aux riverains en fonction du linéaire les concernant. Un accord écrit leur sera demandé avant travaux.
- Des agents du Syvédac enquêtent actuellement sur la commune au sujet du nouveau fonctionnement de la collecte des déchets ménagers. Il n'y aura plus de sacs jaunes. Chaque foyer sera doté gratuitement d'un bac roulant à couvercle jaune pour le tri des emballages recyclables et des papiers.
Afin d'améliorer la collecte des déchets verts, Caen la Mer mettra à disposition des usagers disposant d'un jardin, un bac roulant à couvercle vert de 240 litres par foyer. 5 fagots pourront être présentés à côté du bac (lien non métallique).
Contact enquête : 02.31.35.82.35 ou bacs.dechets@caenlamer.fr. Renseignements sur la collecte : 02.31.30.43.04.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon lève la séance à 23 h 15